

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 09/03/2021

Présents : Joël HAPPE – Jérémy JADOUL – Jean-Baptiste GRU – Sébastien DOUAY – Mélinda DE ANDRADE – Yannick KAMPFER – Caroline HENOCQ – Jacques PINCHON – Roland DESBOIS – Laurence DECAYEUX – Thierry DUPARCQ – Jean-Paul DERMIGNY

Excusés : Adeline BORRUECO (procuration à Caroline HENOCQ) – Gaëlle MILLET (procuration à Melinda DE ANDRADE) - René CAILLEUX (procuration à Joël HAPPE)

Ouverture de séance à 18H00.

Secrétaire de séance : Caroline HENOCQ

1 / Approbation du compte rendu de la réunion du 02 février 2021

Rappel du compte rendu et vote.

Adopté à l'unanimité

2/ Compte de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2020 de la commune

➤ Présentation du compte de gestion 2020 de la commune par Camille (secrétaire de Mairie)

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2020 de la commune, identique aux écritures comptables du compte administratif 2020 de la commune,

Adopté à l'unanimité

➤ Présentation du compte administratif 2020 par Camille.

Considérant que Mme Caroline HENOCQ, deuxième adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	375 931,73 €
Dépenses d'investissement	60 609,54 €
Résultat de clôture de l'exercice	315 328,19 €
Restes à réaliser	15 159,20 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2019)	-51 081,44 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	597 459,92 €
Dépenses de fonctionnement	495 648,43 €
Résultat de clôture de l'exercice	101 811,49 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2019)	618 568,13 €

(Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif)

Adopté à l'unanimité
d'adopter le Compte Administratif 2020 (budget principal)

➤ Affectation du résultat 2020

Adopté à l'unanimité

3/ Contrat d'assurance statutaire

Le centre de gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption
- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2022
- Régime de contrat : capitalisation
- Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. recensés au 31 décembre 2020 : 4
- Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. recensés au 31 décembre 2020 : 1

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la commune se réserve le droit d'adhérer ou non, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité

4/ Convention mise à disposition de fournitures ASA

Considérant la demande, de M. Jean-Marc TURBLIN, Président de l'Association Syndicale Autorisée de la rivière Omignon

- d'établir une convention annuelle de fournitures administratives pour un montant de 275,00 €

Adopté à l'unanimité

5/ Vente parcelle E473 (râperie)

La mairie a reçu une proposition d'achat du terrain situé à la râperie.

La surface de la parcelle souhaitée est d'environ 1300 m². Surface envisagée à la vente : 900 m².

Vote de la mise en vente d'une partie de la parcelle.

Adopté à l'unanimité

Vote de la surface mise en vente à savoir plus ou moins 900m2.

Adopté à l'unanimité

Proposition de M. Le maire d'un prix net vendeur à +/-20€/m2.

6/ Mandat agence immobilière pour la vente des parcelles du lotissement.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec l'agence immobilière Century 21 pour la vente des parcelles du Lotissement « Le Mesnil », citées ci-dessous :

Lot N°	Cadastre	Superficie (en M ²)	Prix / M ² T.T.C.	Prix T.T.C.
2	ZT 81	597	28,00 €	16 716,00 €
5	ZT 74	875	28,00 €	24 500,00 €

Les conditions sont les suivantes :

Mandataire : agence immobilière Loones, 32 place Louis Dodré – 80200 PERONNE ; représentée par Julien GOFFARD.

Durée du mandat : 15 mois

Montant des honoraires : forfait de 5 000,00 € / terrain à la charge de l'acquéreur

Adopté à l'unanimité

7/ Mise à jour des parcelles cadastrales

Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 février 2019,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juillet 2019,

Vu la division parcellaire et le bornage réalisés par le cabinet Caron-Briffaut,

LOT N°	CADASTRE	SURFACE	PRIX/M ² T.T.C.	PRIX T.T.C. (en €)
2	ZT 81	597	28,00 €	16 716,00 €
3	ZT 80 et ZT 85	784	28,00 €	21 952,00 €
5	ZT 74	875	28,00 €	24 500,00 €
llot 1	ZT 79 et ZT 86	1413	20,00 €	28 260,00 €

Adopté à l'unanimité

8/ Compte de gestion 2020 – Compte administratif 2020 – Affectation du Résultat du Lotissement

- Présentation du compte gestion 2020 par Camille.

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2020 du Lotissement Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2020 du Lotissement Le Mesnil,

Adopté à l'unanimité

- Présentation du compte administratif 2020 par Camille.

Considérant que Mme Caroline HENOCOQ, deuxième adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Lotissement Le Mesnil de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	448 968,59 €
Dépenses d'investissement	628 287,02 €
Résultat de clôture de l'exercice	-219 318,43 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2019)	5 064,98 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	659 779,02 €
Dépenses de fonctionnement	659 779,02 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2019)	0,00 €

(Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif)

Adopté à l'unanimité

➤ Affectation du résultat 2020

Adopté à l'unanimité

9/ Compte de gestion 2020 – Compte administratif 2020 – Affectation du Résultat du RPC

➤ Présentation du compte gestion 2020 par Camille.

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2020 du RPC Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2020 du RPC Le Mesnil,

Adopté à l'unanimité

➤ Présentation du compte administratif 2020 par Camille.

Considérant que Mme Caroline HENOCQ, deuxième adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du RPC Le Mesnil de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	1 547 419,87 €
Dépenses d'investissement	1 455 066,01 €
Résultat de clôture de l'exercice	92 353,86 €
Restes à réaliser recettes	308 800,87 €
Restes à réaliser dépenses	76 475,22 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2019)	709 099,91 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	7 523,33 €
Résultat de clôture de l'exercice	-7 523,33 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2019)	-6 082,00 €

(Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif)

Adopté à l'unanimité

➤ Affectation du résultat 2020

Adopté à l'unanimité

10/ Convention mise à disposition du bâtiment au SIVOS pour assurance

Ordre du jour annulé

Questions diverses :

➤ Entretien des terrains de la commune :

Mise en place de panneaux décharge interdite dans le village enlevé Chemin Tétard et déposé devant chez M. DESBOIS. Les panneaux ont été remis à leur place.

Problème de voisinage Chemin Tétard (voitures mal garées qui empêchent les riverains de sortir de chez eux).

➤ Point sur le centre aéré 2021.

Rencontre des 8 maires du SIVOS, tous sont d'accord pour que l'on profite du RPC pour le centre de loisirs de cette été.

Rencontre du président du centre social de Ham qui a présenté un dossier pour 50 enfants pour les 8 communes.

Date de mise en place du centre deux possibilités :

- 3 semaines en Août
- 1 semaine en Juillet et 3 semaines en Août

Mise en place du centre aéré par le centre social de Ham.

Seul problème à régler : la restauration.

L'inscription serait ouverte aux communes extérieures du RPC.

➤ Les dossiers de subvention pour la réparation du clocher de l'église se débloquent.

La séance est levée à 19h57.